FORMATION JOURNÉE SÉCURITÉ BTP

Finalité : Permettre aux professionnels du BTP d'identifier les risques du chantier, d'appliquer les mesures de prévention adaptées et de réagir efficacement face à un accident.

Durée	7 heures pédagogiques, hors pauses	**Effectif conseillé**	4 à 10 participants
Modalité	Présentiel sur le site client	**Public**	Personnel intervenant sur chantier
Prérequis	Compréhension des consignes orales de sécurité ; adaptation linguistique si nécessaire	**Lieu**	Intra-entreprise
Validation	Attestation de fin de formation	**Maintien des acquis**	À définir selon les risques et l'organisation de l'entreprise

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre l'organisation de la prévention sur un chantier et le rôle des principaux acteurs.
- Repérer les risques majeurs du BTP, notamment ceux liés à la coactivité, aux chutes, aux engins, aux réseaux, aux outils et aux expositions.
- Privilégier les protections collectives et choisir, vérifier et utiliser les EPI adaptés aux tâches réalisées.
- Réduire les contraintes liées à l'activité physique et réaliser les manutentions manuelles dans de meilleures conditions de sécurité.
- Signaler une situation dangereuse, protéger la zone, alerter et réaliser les gestes de secours essentiels.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, le participant doit être capable de préparer son intervention, de repérer une situation dangereuse, d'appliquer ou de demander les mesures de prévention nécessaires, puis d'alerter et d'agir dans les limites de son rôle en cas d'incident ou d'accident.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
15 min	**Accueil et positionnement**	Présentation des objectifs. Recueil des métiers, expériences, types de chantiers, risques particuliers, attentes et consignes connues.	Échanges dirigés et questions diagnostiques
60 min	**Organisation de la prévention sur chantier**	Obligations générales, acteurs de la prévention, accueil chantier, document unique, plan de prévention, coordination SPS, PGC et PPSPS selon la situation. Rôle de chacun et remontée d'information.	Apports illustrés et étude de documents
60 min	**Risques majeurs du BTP**	Coactivité, circulation des engins et véhicules, chutes de plain-pied et de hauteur, effondrement, ensevelissement, réseaux et électricité, outils et machines, bruit, vibrations, poussières et produits dangereux.	Analyse de situations et repérage des risques
60 min	**Protections collectives et EPI**	Suppression du danger et priorité aux protections collectives. Balisage, accès et rangement. Choix des EPI, vérification avant emploi, ajustement, entretien, stockage et limites de protection.	Démonstration et ateliers pratiques
90 min	**Activité physique et manutention**	Facteurs de TMS. Préparation de la tâche, approvisionnement, travail à bonne hauteur, réduction des efforts, aides disponibles, manutention à plusieurs et principes de sécurité physique.	Observation, démonstration et pratique
120 min	**Gestes de secours sur chantier**	Sécuriser sans s'exposer, examiner et alerter. Conduites à tenir face à un saignement abondant, une chute, un écrasement, une brûlure, une inconscience ou un arrêt cardiaque. Utilisation d'un défibrillateur de formation.	Démonstrations, entraînement et scénarios

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
15 min	**Évaluation et synthèse**	Mise en situation, questions de contrôle, correction des écarts et identification des actions à retenir avant la reprise du travail.	Évaluation pratique et orale

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports courts, d'échanges, d'analyses de situations et d'exercices pratiques fondés sur des activités et environnements du BTP.
- Support visuel, plans et consignes du chantier, extraits utiles du document unique, du plan de prévention ou du PPSPS communiqués par le client.
- Échantillons d'EPI et de balisage, charges et aides de manutention adaptées, mannequins de secourisme, défibrillateur de formation et matériel de simulation.
- Chaque participant réalise les exercices prévus et bénéficie d'une correction immédiate du formateur.

ENCADREMENT

La formation est animée par un formateur compétent en prévention des risques professionnels, activité physique et premiers secours, disposant de qualifications et d'une expérience adaptées aux risques et aux situations rencontrés dans le BTP.

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation diagnostique au démarrage afin d'adapter les exemples aux métiers, aux chantiers, aux risques et aux consignes de l'entreprise.
- Évaluation formative tout au long de la journée par questionnement, observation des exercices et correction immédiate.
- Évaluation individuelle lors des ateliers et d'une mise en situation finale : repérage du risque, choix des mesures, arrêt ou signalement, protection, alerte et action adaptée. Les acquis et les points à renforcer sont consignés dans une grille d'observation.
- Remise d'une attestation de fin de formation et suivi de la participation par émargement. Cette action ne délivre ni certificat SST, ni AIPR, ni habilitation électrique, ni autorisation de conduite ou formation spécifique au travail en hauteur.

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE LA PARTIE PRATIQUE

L'entreprise transmet avant la session les risques particuliers, les consignes de chantier, l'organisation des secours et les documents de prévention utiles. Elle met à disposition une salle ou une zone calme, une aire dégagée pour les exercices et des charges représentatives sans danger. Aucun exercice n'est réalisé en hauteur, dans la circulation des engins, à proximité d'une fouille, d'un réseau ou d'une énergie non neutralisée.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande d'aménagement, contacter Bruno CHAUMETTE au 06 24 53 04 99 avant l'inscription. Les besoins sont étudiés avec le bénéficiaire afin de définir les adaptations possibles des supports, des exercices et des conditions d'accueil, en préservant la sécurité. Si nécessaire, une orientation vers un interlocuteur spécialisé est proposée.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET POSITIONNEMENT

Code du travail, notamment articles L. 4121-1 à L. 4121-5 et R. 4121-1 à R. 4121-4 relatifs à la prévention et à l'évaluation des risques, L. 4532-1 à L. 4532-18 et R. 4532-1 à R. 4532-98 relatifs à la coordination des opérations de bâtiment et de génie civil, R. 4323-58 à R. 4323-90 relatifs aux travaux temporaires en hauteur, R. 4323-104 à R. 4323-106 relatifs aux EPI, R. 4541-1 à R. 4541-8 relatifs à la manutention manuelle, et R. 4224-14 à R. 4224-16 relatifs aux premiers secours. Cette sensibilisation ne remplace aucune formation, autorisation ou habilitation spécifique exigée par le poste ou les travaux.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Accès et inscription	Demande par téléphone ou via le formulaire du site. Analyse du besoin, proposition de devis et confirmation de la date avec le client.	**Tarif**	Sur devis selon l'effectif, le lieu et les moyens mobilisés.
Documents remis	Support et attestation aux participants ; copie de l'émargement au client.	**Contact**	**Bruno CHAUMETTE** **Tel : 06.24.53.04.99** **Mail : contact@action-preventive.fr**
Délai d'accès	Le délai prévisionnel entre la demande et le début de la formation est précisé dans le devis, selon les disponibilités et les contraintes du site.	**Date de session**	Convenue avec le client et confirmée avant la formation.